

Un manufacturier de parasols, de l'ancien royaume de Hanovre, s'étant laissé aller à blasphémer horriblement le nom du Sauveur, les témoins de ce scandale, remplis d'indignation, le poursuivirent, et le firent condamner en vertu de la clause 166 du nouveau code pénal, à six mois de prison. Le *Chevalier de l'ombrelle* en appela aussitôt à un tribunal supérieur, et son nouvel avocat, un roué dans la pratique, représenta au tribunal que le code pénal mentionnait bien à la vérité les blasphèmes contre Dieu, mais ne disait rien de Jésus-Christ ; la cour entra dans cette vue, et décida que blasphémer contre Jésus-Christ n'était pas blasphémer contre Dieu, mais seulement contre une institution religieuse, et en conséquence réduisit la peine de six mois, à trois mois de prison. Tant il est vrai, MM. les ministres, que votre protestantisme avec son libre examen, considéré attentivement en lui-même, ne peut pas même être appelé une religion sérieuse.

*Pierre.*—Mais si les protestants ne croient pas que Jésus-Christ est Dieu, ce ne sont donc pas des chrétiens ?

*Rév. Taylor.*—Il ne faut pas juger de la masse par des écarts particuliers.

*Rév. Gray.*—N'a-t-on pas vu des catholiques, par exemple Renan, nier carrément aussi la divinité du Christ ?

*Chrysologue.*—Non, jamais ; Renan, Littré et autres, ne sont pas des catholiques ; mais des libres-penseurs, des athées. Et remarquez que dans le cas cité, ce n'est pas un particulier qui fait erreur, mais bien un haut tribunal public, par conséquent l'autorité souveraine. Mais voulez-vous d'autres exemples pour preuve que le sentiment religieux n'existe pas dans votre église ? Je ne suis embarrassé que dans le choix. Il arrive tous les jours, chez les protestants, que certaines bonnes âmes—car il s'en trouve encore—effrayées du vague, du vide dans lequel elles sont tenues par leur simulacre de religion, essayent de faire adopter certaines pratiques de l'Église Romaine, pour parler un peu aux sens. Le 25 décembre dernier, en Écosse, dans une certaine église presbytérienne, on assembla la congrégation pour un service religieux, et l'on put voir la table de communion couverte d'un tapis portant une croix avec les lettres J. H. S. au-dessus. Là-dessus grand scandale parmi les grosses têtes ; on assemble le synode, qui est présidé par un commissaire royal, et on intime à la congrégation que : si pareille scène se renouvelle, l'excommunication sera lancée contre elle. C'est à